Règlement spécifique des activités

- -Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique sportive est exigée et des chaussures de sport propres (non portées à l'extérieur, exclusivement réservées à la salle), sont obligatoires.
- -Les séances de sport doivent-être réglées avant le 5 de chaque mois, sans quoi l'accès à la salle vous sera refusé.

Aucun remboursement ou report ne seront effectués sans un certificat médical de contre indication à la pratique du sport.

- -Un bracelet et un jeton vous seront remis chaque mois lors de votre règlement, sans ceux-ci à votre poignet, aucun accès à la salle ne vous sera autorisé. L'association ne peut être tenue responsable de la perte de bracelets ou de jetons.
- -Le planning des cours est valable un trimestre, des modifications peuvent-être apportées (+ ou de cours), le tarif reste inchangé. Sport's Life s'autorise le droit d'annuler un cours en cas de nombre insuffisant de participants.

Multisports / Cours enfants /Ados:

- -Il est demandé une paire de chausson rythmique, pour le cours baby et une bouteille d'eau pour chaque séance.
- -En été, une casquette et de la crème solaire pour les activités extérieures seront obligatoires.
- -En cas d'absence imprévue du professeur, les adhérents seront prévenus dans la mesure du possible, et un message sera affiché à l'entrée de la salle. Il appartient aux parents ou accompagnateurs de s'assurer, avant de laisser l'enfant seul, que le cours ait bien lieu. Lorsque le cours n'a pas lieu, Sport's Life n'est pas responsable de vos enfants.
- -Par mesure de sécurité, les parents doivent impérativement récupérer leur enfant à l'intérieur de la salle. Si une autre personne récupère votre enfant, une autorisation écrite est obligatoire.
- -Cours multisports 18 mois-3 ans, un adulte doit-être présent durant toute la durée de la séance.
- -Si votre enfant doit quitter la salle seul, une autorisation parentale vous sera demandée.

Garde d'enfants:

-Sport's Life propose à ses adhérents une garde d'enfant (dès 2 ans 1/2) pendant certains cours. Une réservation 48h à l'avance vous est demandée. Un cahier de réservation est mis à votre disposition à la salle. La réservation est également possible par téléphone ou par email. Pour assurer la sécurité de vos enfants, le nombre de place est limité. Afin de pouvoir satisfaire tout le monde, nous fonctionnons sous forme de roulement.

Kid's Life et salle de jeux :

- -Les activités sont sous la responsabilité des parents.
- -Il est demandé aux joueurs de laisser leur place après chaque partie afin que chacun puisse profiter des jeux mis à leur disposition.
- -Il est interdit de manger ou boire des boissons autre que de l'eau dans ces salles.

Anniv'sport:

- -Il est impératif de fournir lors de l'anniversaire les noms et prénoms des enfants présents avec le numéro de téléphone des parents ou du responsable légal.
- -Présence obligatoire d'un adulte tout au long de l'anniversaire.
- -Les enfants sont sous la responsabilité de l'association Sport's Life, **UNIQUEMENT**, pendant le créneau de l'anniversaire. Merci de respecter les horaires de début et de fin.

Accès libre :

- -Les appareils de musculation sont mis à la disposition des adhérents en libre accès. Les exercices de musculation ne sont pas encadrés par un professionnel et sont sous la responsabilité de l'utilisateur. L'accès aux appareils de cardio est autorisé dès 11 ans, mais en revanche, les appareils de musculation sont autorisés qu'à partir de 14 ans, avec l'obligation d'effectuer un coaching de 1h au préalable.
- -Une serviette de sport est obligatoire sur les appareils de musculation, cardio-training et les tapis de sol.
- -Pour des raisons de sécurité il est strictement interdit de boire sur les appareils. Tout dommage occasionné sera à votre charge.
- -Après chaque utilisation, il est demandé de nettoyer les appareils.

Coaching:

-Toute séance non annulée 48h à l'avance sera comptabilisée.

Sécurité:

- -L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol à l'intérieur de ses locaux.
- -Le bureau se réserve le droit d'exclure sans préavis, ni indemnités, toute personne dont l'attitude, les propos ou le comportement seraient contraires aux bonnes mœurs, aux règles d'hygiène et de sécurité et non conforme au règlement de l'association.